Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230329-DLB16_29032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

NOMENCLATURE: 08 - 05

VILLE DE LENS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MARS 2023

CONTRAT DE VILLE 2015/2023 PROGRAMME D'ACTIONS SPECIFIQUES 2023

Rapporteur: Monsieur Farid BOUKERCHA

La Ville de Lens s'est engagée, par délibération du 26 mai 2015, dans la mise en place du contrat de ville pour la période 2015/2020 en partenariat avec l'Etat, afin de mieux accompagner les habitants des quartiers prioritaires de la Ville. Le Contrat de Ville a été prorogé de deux ans jusqu'en 2022 puis d'une année supplémentaire en 2023.

Aux côtés de l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pilote le contrat de ville autour de 4 enjeux identifiés par l'ensemble des communes et partenaires du territoire :

- Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Inclusion sociale & laïcité, Insertion professionnelle, Réussite éducative & excellence et Santé,
- Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Coordination du peuplement des quartiers & parcours résidentiels, Bien vivre & « bien être » dans son logement - Lutter contre la précarité énergétique, Poursuite de la rénovation des quartiers, Agir sur la tranquillité publique,
- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires au travers des 4 axes stratégiques de travail suivants : Développement économique des quartiers, Développement de l'offre de services de proximité & requalification des espaces et équipements publics de proximité, Soutien à la mobilité des habitants, Aller vers la ville intelligente (numérique).
- La participation des habitants est un enjeu transversal qui se retrouvera dans chacun des trois premiers enjeux au même titre que l'Egalité des chances, la Préoccupation de la lutte contre les discriminations et l'Egalité femme/homme.

A ce titre, la Ville de Lens envisage pour 2023 de contribuer à la mise en place du programme d'actions dont le détail est repris en annexe. Il reprend les actions déposées par les services de la Ville et les associations dans le cadre des diagnostics et évaluations réalisées dans le cadre du contrat de ville pour la période 2015/2023.

Enfin, il est précisé que ce programme a été soumis à l'approbation du comité des financeurs composés des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et des collectivités territoriales qui s'est réuni le jeudi 02 février 2023.

Ainsi, il vous est proposé:

- D'approuver le programme d'actions 2023,
- De décider du principe de l'engagement budgétaire des sommes correspondantes, selon le détail repris en annexe,
- De solliciter des partenaires contractuels leur participation pécuniaire au financement du programme d'actions 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise en œuvre de chaque action engagée avec les porteurs associatifs et avec les partenaires financeurs.

Les commissions Services à la Population et Finances ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 29

Contre..... 0

Abstention..... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

⇒ Madame Laure MEPHU NGUIFO et Mme Patricia BRAET ne prennent pas part au vote.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Sylvain ROBERT

Magali LOURDELLE

Appel à projets Programmation 2023 - Ville de LENS Contrat de Ville 2015/2023 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Annexe à la délibération n°16

		Annexe							
H	Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	AUTRES	*/6
	CCAS	Programme de Réussite Educative (PRE)	236 620,00 €	34 120,00 €	14%	160 600,00 €	68%	41 900,00 €	18%
J	PETITE ENFANCE	Accompagnement à la parentalité par des actions d'éveil dans différents domaines culturels permettant de renforcer l'égalité des chances et de développer une cohésion sociale	41 300,00 €	33 300,00 €	81%	8 000,00 €	19%		
Services Municipaux	JEUNESSE (Buisson)	Habitants en action, quartier en émulation	52 124,00 €	23 124,00 €	44%	6 000,00 €	12%	23 000,00 €	44%
		Développement durable	28 800,00 €	14 400,00€	50%	8 000,00 €	28%	6 400,00 €	22%
	CENTRES SOCIO CULTURELS	Écocitoyens un jour, écocitoyens toujours	14 100,00 €	5 950,00 €	42%	4 500,00 €	32%	3 650,00	26%
		Hors les murs, vers, avec & par les habitants	81 278,00 €	40 471,00 €	50%	10 000,00 €	12%	30 807,00 €	38%
		Lutte contre les inégalités	56 000,00 €	34 500,00 €	62%	10 000,00 €	18%	11 500,00 €	21%
		Parcours Santé : Cuisiner, Manger, se Bouger Changeons la recette !	100 500,00 €	65 500,00 €	65%	10 000,00€	10%	25 000,00 €	25%
		Centres sociaux connectés lensols 1.2	60 700,00 €	25 700,00 €	42%	17 000,00 €	28%	18 000,00 €	30%
		Chantiers coopératifs	56 900,00 €	25 500,00 €	45%	15 000,00 €	26%	16 400,00 €	29%
	TOTAL SERVICES MUNICIPAUX		728 322,00 €	302 565,00 €	42%	249 100,00 €	34%	176 657,00 €	24%
Associations	Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	ETAT	%	AUTRES	%
	AFEV	Mentorat étudiant	182 429,00 €	10 000,00 €	5%	8 000,00 €	4%	164 429,00 €	90%
	CULTURE & LIBERTE	Santé vous bien l	58 240,00 €	3 000,00 €	5%	18 000,00 €	31%	37 240,00 €	64%
	PORTE MINE	L'Art est public : animations socioculturelles à la Cité 12/14	84 965,52 €	15 500,00 €	18%	15 000,00 €	18%	54 465,52 €	64%
	SANTELYS	Prévention et éducation à la santé	17 845,00 €	5 000,00€	28%	5 000,00 €	28%	7 845,00 €	44%
	INSTITUT PASTEUR DE LILLE	Amélioration du bien-être des habitants par l'activité physique adaptée et l'alimentation afin de favoriser le lien social et réduire les souffrances psychiques	17 800,00 €	4 800,00 €	27%	4 800,00 €	27%	8 200,00 €	46%
	ANGES GARDINS	Renforcement du lien social en QPV autour d'activités menées avec et par les habitants	90 573,00 €	15 000,00 €	17%	10 000,00 €	11%	65 573,00 €	72%
	KOESION	Cohésion entre habitant d'un QPV	28 970,00 €	6 500,00 €	22%	6 500,00 €	22%	15 970,00€	55%
	Porteurs	Actions	Montant total du projet	VILLE	%	REGION	%	AUTRES	%
	AGPIC Lens	NQE 2023	85 000,00 €	9 000,00 €	11%	9 000,00 €	11%	67 000,00 €	79%
	AGEIC LEIS	PIC 2023	85 000,00 €	9 000,00 €	11%	9 000,00 €	11%	67 000,00 €	79%
	TOTAL ASSOCIATIONS		650 822,52 €	77 800,00 €	12%	85 300,00 €	13%	487 722,52 €	75%
	тот	AL DOSSIERS DEPOSES POUR 2023	1 379 144,52 €	380 365,00 €	28%	334 400,00 €	24%	664 379,52 €	48%



Sylvain ROBERT

Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux services publics et ressources internes Sestion des Assemblées – Elections - Droit de la personne et de la famille

Affaire suivie par Mme Sue-Ellen LANGLAIS 03 21 69 86 13 / slanglais@mairie-lens.fr

Réf : SL/BB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFICHE EN MAIRIE LE 31 MARS 2023

SEANCE DU 29 MARS 2023 - 14H00

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 22 mars 2023.

Etaient présents: MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION et VAIRON, M. DAUBRESSE, Mmes MASSET, LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, et M. CLAVET.

Etaient excusés: Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents: M. DESMARETZ et M. KRAJEWSKI n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme LOURDELLE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.